République Française
Département de l'Hérault

Commune de Garrigues

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026

Le 4 Mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Garrigues (34160), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dûment convoqué par M. Patrick MARY, Maire de Garrigues.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Conseillers : En exercice : 8 Présents : 6 Pouvoirs : 2 Votants : 8

Présents : CHARBONNIER Clara, MONZIOLS Rosette, DE DUYTSCHE Patrick, LECHEVALIER Stève, MARY Patrick, NIEL Claude.

Absentes : GRONCHI Wladimira, MARTIN Elodie.

Procurations : GRONCHI Wladimira à MARY Patrick, MARTIN Elodie à MONZIOLS Rosette.

Secrétaire de séance : MONZIOLS Rosette

DM 25-2026 : désignation du correspondant défense

Monsieur Patrick MARY, Maire de la Commune de Garrigues, expose à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un Correspondant défense au sein de l'assemblée délibérante en application des dispositions de la Circulaire 2004-001395 du Ministre des Armées en date du 24 janvier 2004.

Le Correspondant défense aura pour mission de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées, par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne qui sera un vecteur fondamental. Ces actions doivent, pour en garantir le caractère concret et la pérennité, s'appuyer sur une dimension locale forte.

Le Correspondant défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Cette fonction peut conduire le conseiller municipal à se déplacer dans le Département, notamment, pour participer à des réunions d'informations que le Délégué militaire départemental organisera.

Accusé de réception en préfecture
034-213401128-20260505-DCM25-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation à main levée, en application de l'article L2121-21 du code Général de Collectivité Territoriale et propose la candidature de **Mme MARTIN Elodie.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés approuve la désignation de la déléguée énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Garrigues, le 5 Mai 2026

Le Maire
Patrick MARY

MAIRIE DE GARRIGUES
34 (Hérault)

La secrétaire de séance
MONZIOLS Rosette

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.

Accusé de réception en préfecture
034253401128-20260505-DCM25-2026-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2026